

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS.
A L'AGENCE HAVAS
3, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur.

1 an... 35 fr.
6 mois... 18
3 mois... 10

Poste:

1 an... 35 fr.
6 mois... 18
3 mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR.

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 MARS

Chronique générale.

Ils sont édifiants et propres les moyens de corruption électorale dont certains républicains, qui ont eu le cynisme d'invalider les conservateurs dans cinq départements, se sont rendus coupables!

Les graves faits portés à la tribune par M. de Cassagnac sur l'élection Blancsubé auraient dû soulever l'indignation générale de la Chambre; la gauche a entendu, sans témoigner même un sentiment de dégoût, accuser, documents en mains, le député de Cochinchine d'avoir trafiqué des intérêts de la France, à son profit personnel. Vous apprendrez, par ces accusations que vous trouverez *in-extenso* à l'Officiel et qui sont instructives à relever, qu'un député républicain a promis son concours, moyennant espèces sonnantes, au roi Norodom, pour défendre ses privilèges contre la convention que le gouvernement français s'efforçait de lui imposer. Il répugnera à notre patriotisme d'insister. Mais nous devons vous signaler cette attitude indifférente de la gauche, au cours des débats. Ah! si le coupable eût été un membre de la droite, quels cris, quels hurlements d'indignation et de colère! Les loups ne se mangent pas entr'eux!

L'interpellation de M^r Freppel sur la suppression des vicariats dans divers diocèses de France viendra en séance demain. Les membres de la droite s'occupent de rassembler tous les documents utiles pour que l'honorable orateur puisse discuter à fond cette question qui atteint si durement le clergé paroissial.

L'EXPULSION DES PRINCES.

L'extrême gauche s'est réunie avant-hier pour discuter la question de l'expulsion des princes.

Après un discours dans lequel M. Crémieux s'est prononcé en faveur de la proposition Duché, c'est-à-dire en faveur de l'expulsion obligatoire, M. Henry Maret a déclaré que, fidèle aux opinions libérales qu'il avait toujours professées, il voterait contre la proposition.

En droit, il considère que les princes sont des citoyens placés sous le régime du droit commun et, en fait, la situation n'appelle aucune mesure exceptionnelle.

M. Ernest Lefèvre s'est prononcé également contre la proposition d'expulsion, mais par d'autres motifs.

M. Lefèvre ne croit pas que les princes soient des citoyens; ils sont, quand même ils ne le voudraient pas, des prétendants. Ils ne peuvent arguer aucun droit sous la République qui conserve vis-à-vis d'eux ses droits supérieurs.

M. Ernest Lefèvre croit que la proposition est inacceptable. Au point de vue de l'opportunité d'abord, la proposition n'a pas de raison d'être au lendemain des succès électoraux remportés par la cause républicaine.

Au point de vue du fond, elle est inefficace, car les princes agiront plus facilement de l'autre côté de la frontière, alors que la République n'aura plus aucun moyen d'action sur eux.

MM. Wickersheimer et Tony Révillon se sont prononcés pour l'expulsion, et M. Gausorgues contre.

M. Clément a soutenu la nécessité de l'expulsion. M. Clémenceau, d'une part, n'accepte pas le droit commun pour les prétendants.

Il ne peut accepter qu'il dépende d'un verdict du jury, rendu peut-être à une voix de majorité, que les princes puissent conspirer. Les princes, suivant M. Clémenceau, ne peuvent être traités en citoyens.

Il est inexact de dire qu'ils auront plus de moyens d'action au dehors; car, à l'intérieur, ils peuvent plus facilement nouer leurs intrigues. Il n'y a pas à redouter qu'on ne leur donne, par l'expulsion, le prestige du malheur, l'auréole du martyre.

Les gens vont à la force et non au martyre.

La réunion, après débat, a, sur 40 membres présents, décidé de voter pour la proposition d'expulsion obligatoire, à l'unanimité moins 6 voix.

Les six opposants sont: MM. Ernest Lefèvre, Michelin, Gausorgues, Henry Maret, Pally et Barodet. La réunion s'est prononcée à l'unanimité contre la proposition Rivet.

On lit dans l'Autorité:

« M. Déroulède, qui présidait dimanche, selon son habitude, une réunion de gymnastique, de marcheurs, souteurs, etc., a cru devoir annoncer à la fin qu'il quittait la France pour quelques mois.

Il ne faudrait pas s'imaginer que M. Déroulède a fait peur à l'Allemagne.

M. Déroulède s'en va simplement retrouver M. Paul Bert au Tonkin. Ainsi s'explique le discours si bizarre qu'il a prononcé, il y a quelques jours, à la gare de Lyon, sur le marchepied du wagon qui emmenait M. Paul Bert, son état-major et sa sage-femme à Marseille. »

Sur la proposition de M. l'amiral Aube, M. Philippini, préfet de la Loire, est nommé gouverneur de la Cochinchine.

M. Grévy a signé un décret par lequel M. Gonthe-Soulard, curé de Lyon-Vaise, est nommé archevêque d'Aix.

M^r Oury, évêque de la Basse-Terre, est nommé évêque de Fréjus.

M^r Gossaille, évêque d'Oran, est nommé à Perpignan.

M. Soubrier, chanoine à Alger, est nommé évêque d'Oran.

M. Pierre Lescot, curé de Saint-Antoine à Compiègne, est nommé évêque de Dijon.

ENCORE UNE VICTIME

Un capitaine plein d'avenir, M. Hugot, qui fut pendant plusieurs années professeur

à l'Ecole de Saint-Cyr, vient d'être tué au Tonkin. Le malheureux officier a reçu en pleine poitrine deux flèches empoisonnées.

M. Hugot ne comptait que des amis parmi tous ses camarades, que cette triste nouvelle, récemment arrivée au ministère de la marine, va cruellement frapper.

La mort remonte au 10 janvier.

Et l'on dit que tout est fini au Tonkin, qu'il n'y a plus un seul Pavillon-Noir et que les troupes s'y reposent le plus tranquillement du monde.

LA GRÈVE A DECAZEVILLE

La situation s'aggrave à Decazville de jour en jour. Voici, sur le conflit entre les ouvriers et la direction des mines, des extraits d'un article du *Journal des Débats*, qui fait connaître exactement les questions débattues ainsi que l'intervention désastreuse du ministre de l'intérieur et de ses agents dans cette triste affaire:

« La grève de Decazville devient malheureusement générale et rien ne peut en faire préjuger la fin.

« On est dans une situation sans issue. L'industrie est en souffrance et ne peut produire à des prix assez bas pour toutes les consommations, et les ouvriers ne veulent travailler que si on améliore leur situation, c'est-à-dire que si on augmente encore l'écart entre le prix de revient et le prix auquel la vente est possible.

« La nouvelle grève ne peut s'expliquer que par l'action des hommes de désordre qui s'empresent de se diriger par tous les trains sur un point où il y a des esprits inflammables. Les ouvriers ont pris pour prétexte le changement dans la méthode de compter, qui a été demandé par les délégués de la dernière grève.

Les ouvriers ne veulent pas travailler à ces conditions qui sont les mêmes qu'auparavant; la Compagnie ne peut pas produire à des conditions plus chères. Il est clair qu'il en résultera un arrêt de travail pendant tout le temps que les ouvriers ne voudront pas travailler aux prix anciens.

51 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

Irkoutsk, mai 18...

Comment puis-je retracer toutes ces scènes si navrantes? Je n'en sais rien. C'est tout à la fois, dans mon âme, une angoisse et une consolation.

Serge reparut le lendemain, très-pâle, mais très-énergique. Il tenait en main une touffe de violettes et d'airelles, premières fleurs du printemps. Il les remit à Mademoiselle, qui les disposa en bouquets autour d'un Christ d'argent, posé sur une petite table, de notre mieux ornée. Puis, en silence, il vint s'agenouiller non loin de son commandant.

Tous immobiles, près du lit, nous regardions la vie s'éteindre dans le beau regard de la mourante. La nuit avait été très-agitée. Une extrême faiblesse succédait à la fièvre maintenant tombée. D'instant en instant pouvait venir la mort. Ma mère le savait; elle était calme pourtant, et elle attendait, au priant.

Là-bas, dans la campagne, la pluie tombait à torrent; une de ces pluies chaudes et printanières qui font tout germer. Le plus grand silence régnait

dans l'isba. Combien de temps restâmes-nous ainsi à genoux, en prières? Peut-être une heure... peut-être une éternité. Je ne saurais le dire.

Enfin la mourante fit un mouvement. Avec cette acuité que donne souvent à nos sens une extrême faiblesse, si lointains que fussent les pas du prêtre, elle venait de les percevoir.

— Voici le bon Dieu, murmura-t-elle. Qu'il vienne m'aider à vous dire adieu.

C'était en effet le visticque que lui apportait un saint religieux polonais, un captif; et, quand il pénétra dans notre pauvre demeure, tenant en mains le ciboire, sous son surplis, je vis la casaque de bure et la chaîne du forçat.

L'hostie et les saintes huiles furent placées sur l'autel improvisé, devant le Christ d'argent, que mettait en lumière la flamme des cierges. Alors le prêtre s'approcha du lit et la cérémonie commença.

Ma mère, à demi-soulevée sur ses oreillers, le visage rayonnant de foi et d'ardeur, reçut le pain mystique, force suprême des voyageurs qui partent pour le ciel, la seule, la vraie patrie.

Longtemps, longtemps, elle pria en silence. Dieu la consolait. Puis, avec toute sa connaissance, elle tendit ses mains pour les onctions saintes, unissant ses prières aux nôtres, et nous disant à tous:

— Ne pleurez pas; je vais vous attendre là-haut, mais mon cœur restera près de vous. L'absence

sera bien courte si nous la comparons à l'éternité. Courage... courage, mes bien-aimés. Je ne vous dis pas adieu, mais au revoir!

Mademoiselle et Serge quittèrent un instant l'isba afin d'accompagner le prêtre. Ce saint religieux remportait chez une pieuse famille catholique le ciboire et les saintes huiles. Alors, d'un geste, ma mère appela son fidèle ami.

Je ne reconnaissais plus mon père. Ce n'était plus ni la même voix ni le même visage. Ses yeux étaient sombres, ses lèvres frémissantes. On voyait que la révolte, cachée et enchaînée dans son cœur depuis toutes les années d'exil, allait éclater avec son désespoir.

— Marie, répétait-il d'une voix brisée, oh! Marie, ma bien-aimée, comment vivre loin de toi? Comment supporter cette pensée que tu meures à cause de moi? Pourquoi m'avoir suivi... pourquoi être venue partager mon martyre?... Et moi, dans dans mon égoïsme, j'ai accepté ton sublime dévouement. Je me suis réjoui de ta tendresse. J'étais fier de ton courage. Et, pendant que toi tu étais héroïque... moi je devenais ton meurtrier.

Il cacha son front sur les couvertures. Une sorte de suffocation râlait dans sa poitrine.

Ma mère le regardait tristement. De ses mains amaigries, elle souleva le pauvre visage inondé de larmes; puis, de sa voix oppressée, mais encore très-distincte:

— Stani, dit-elle, n'augmente pas ta douleur par un remords inutile. Si ce rude climat m'a été mortel, ma vie eût encore moins duré en France. Loin de toi, l'œuvre du chagrin eût été plus prompte que celle du froid. Non, ne regrette jamais d'avoir permis à ta femme de venir te consoler par tout son amour. Malgré tous nos malheurs, ces deux dernières années m'ont été bien douces... Nous nous aimions tant!

Et, comme les yeux de mon père de nouveau s'inondaient, elle reprit, avec un angélique sourire:

— Nous nous aimerons toujours. Les âmes ne meurent pas, et notre âme, c'est notre pensée, c'est notre tendresse. Stani, nous nous retrouverons au ciel.

L'œil de mon père s'éclaira.

— Oh! la mort, balbutia-t-il, la mort avec ivresse, puisqu'elle doit nous réunir.

La mourante le regarda longuement.

— Oui, dit-elle, je le sais, tu ne te consoleras jamais, tu désireras, de toutes tes forces, la réunion; mais ne fais rien pour la hâter, car le ciel s'achète par une longue souffrance, par une entière résignation, par une patiente soumission. Tu seras malheureux, mais tu dois vivre tant que Dieu le voudra. Reste là, à genoux. Priions ensemble. Dieu veut nous séparer, nous qu'il a unis; mais que Dieu nous donne la force.

Les lèvres de mon père s'appuyaient, trem-

» Les mêmes meneurs trouvent tout simple d'exercer le droit de récusation contre les ingénieurs qui leur déplaisent. Ils ne vont pas jusqu'à vouloir les nommer eux-mêmes comme des capitaines de la garde nationale, mais, le ministre de l'intérieur aidant, ils y viendront sans doute.

» Il est probable que les choses n'en seraient pas arrivées au point où elles sont aujourd'hui sans le ministre de l'intérieur. Le ministre de l'intérieur a voulu endormir la question, et il a cru qu'il fallait faire naître des espérances dans l'esprit des ouvriers pour les calmer. Il a fait afficher que le gouvernement, en imposant une réduction de tarif à la Compagnie d'Orléans, avait préparé pour le bassin houiller une ère de prospérité. Il ne s'est pas inquiété de savoir si le cours des frets d'Angleterre à Bordeaux permettrait ou non d'appliquer utilement les nouveaux tarifs.

» La vérité est que le tarif en question, qui sera fort utile quand le prix des frets se relèvera, ne peut avoir aucune espèce d'application pendant le cours de cette année. Les frets ne tendent pas à se relever, au contraire.

» Les charbons anglais arrivent à Bordeaux à des prix beaucoup plus bas que les charbons de Decazeville ne peuvent y arriver, malgré la réduction du prix; un franc de baisse nouvelle dans les tarifs de la Compagnie d'Orléans n'y ferait rien.

» Mais le ministre a voulu faire un effet par une affiche et il a mis les esprits dans un état tel que les ouvriers ne peuvent plus savoir quelle est la vérité sur la crise pesant sur leur industrie; ils croient à la hausse, quand la baisse s'accroît encore.

» Il n'y avait rien d'autre à faire que de dire tout haut ce dont tous les hommes qui sont au courant des affaires ne peuvent douter: c'est qu'il ne peut pas y avoir d'augmentation de salaires, que les prix soient faits à la tâche ou à la journée. Le statu quo est même difficile.

» Tout cela est assez malheureux et assez grave pour qu'on ne l'aggrave pas encore par des mesures administratives. Si le préfet s'occupe d'autre chose que de maintenir l'ordre et s'il veut prendre en mains, comme par une sorte de confiscation, la direction des affaires de la Compagnie, il commettra d'abord un abus de pouvoir; il prendra ensuite des résolutions très-mauvaises, parce qu'il n'entend rien à l'industrie, et il préparera le terrain aux Basly et aux Camélinat qui veulent égayer l'esprit des masses pour arriver à réaliser le désordre et l'anarchie qui est le suprême but de leur politique.

Decazeville, 1^{er} mars.

Les ouvriers sont de plus en plus surexcités. Hier, dans les cabarets qui regorgeaient de monde, on chantait la Carmagnole, en y ajoutant un couplet où il était dit que l'exécution de Watrin serait suivie de celle de M. Petitjean, et de beaucoup d'autres. Il paraît que les marchands de tabac ont vendu tout leur stock de cartouches.

Les ouvriers tiennent des réunions tous les jours. M. Basly les a convoqué aujourd'hui à trois heures à Fontvergues, faubourg de la ville.

Les délégués réunis demandent la liquidation de la Société des houillères et fondrières de l'Aveyron.

Beaucoup d'ouvriers sont fort inquiets et parlent de rentrer dans les mines. Malheureusement ils sont terrorisés par les menaces des meneurs.

La Compagnie, mise en demeure par le préfet de faire connaître les moyens dont elle peut disposer pour assurer la conservation de la mine, a déclaré, par l'intermédiaire de M. Petitjean, qu'elle acceptait la responsabilité de veiller à la préservation du gisement. On sait que le feu est en permanence dans certaines galeries. Si le nombre d'ouvriers qui sont employés au barrage de ces feux devenait, par suite de nouvelles désertions, insuffisant pour ce travail, la Compagnie ferait appel à son personnel d'employés.

Ce soir doit arriver un bataillon du 142^e de ligne, ce qui portera à environ 4,400 hommes l'effectif des troupes cantonnées en ce moment à Decazeville.

On télégraphie de Decazeville au Temps :

« La situation est toujours très-tendue; les mineurs paraissent tout à fait décidés à continuer la grève et la Compagnie ne semble pas disposée à faire des concessions.

» A la suite de pourparlers engagés entre les autorités administratives et judiciaires et les membres du conseil d'administration de la Compagnie des mines, il avait été arrêté qu'on renoncerait, au moins provisoirement, à la publication de l'avis, signé par M. Léon Say, informant les ouvriers des conditions de leur réadmission à la mine.

» Cette nuit, M. Fernand-Raoul Duval a écrit au préfet pour l'informer que M. Léon Say persistait dans son désir de faire apposer ce placard et que, d'autre part, la Compagnie refusait absolument de consentir à l'éloignement de M. Blazy.

» Le préfet a immédiatement répondu dans les termes suivants :

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous me faites connaître que vous allez procéder à l'affichage d'un avis que vous m'avez communiqué. Il est de mon devoir de vous informer que le gouvernement considère cette mesure comme susceptible d'exaspérer les esprits et qu'il décline toute responsabilité à l'égard des événements qui peuvent s'ensuivre. Il prendra toutes les mesures pour assurer la sécurité publique et la répression des délits. » Signé : le préfet, DUMESNIL. »

» Après cet échange de lettres, une conférence a eu lieu chez le préfet: le procureur général, l'ingénieur en chef du département, MM. Raoul Duval et Bammerville, y assistaient.

» Malgré les observations qui ont été présentées, la Compagnie a fait afficher l'avis, ce matin, dans l'intérieur de ses chantiers.

» Ces affiches sont au nombre de huit dans chaque chantier; elles ne sont pas imprimées, mais écrites à la main. Elles

portent, en ce qui concerne l'embauchage, que les ouvriers seront repris, à l'exception toutefois de quelques-uns que la Compagnie se réserve le droit d'écarter. Elles annoncent le maintien en principe de M. l'ingénieur Blazy et elles ajoutent que la date de sa rentrée n'est pas fixée.

» Dans une réunion tenue hier à l'hôtel-de-ville, M. Soubrié, mineur et vice-président de la commission des délégués grévistes, a déclaré que, si l'un des délégués trahissait, on le « wattrerait ».

» Le parquet a aussitôt ouvert une information contre Soubrié; il considère, en effet, que ce propos constitue, aux termes de l'article 414 du Code pénal, un délit. Soubrié a été entendu; il a prétendu que l'expression incriminée lui avait échappé, à cause de son inexpérience dans l'art oratoire. MM. Basly, Camélinat et Doc-Querey ont demandé à être entendus comme témoins; ils assistaient, en effet, à la réunion de l'hôtel-de-ville.

» On répand le bruit que le directeur de la mine embauche des ouvriers étrangers à la localité, ce qui irrite la population ouvrière.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 mars.

Nos rentes ont profité de l'abondance de l'argent et ont gagné de 0.20 à 0.50 sur les cours d'hier: le 3 0/0 clôture à 82.45, l'amortissable à 84.50, le 4 1/2 à 109.95.

Le Crédit Foncier toujours recherché a encore gagné 10 fr., soit 1,340. Ses obligations sont également très-demandées.

La Société Générale ne tardera pas à atteindre le pair.

La Banque d'Escompte cote dès les premiers cours 470 fr.

Les Méridionaux Italiens sont en hausse à 690.

Les actions des Dépôts et Comptes Courants se tiennent toujours aux environs de 600.

Le Crédit Lyonnais a perdu 4 fr. et clôture à 528.

Les réalisations sur le Panama deviennent de plus en plus nombreuses. Le syndicat de hausse est au bout de ses forces.

Nos grandes Compagnies de chemins de fer restent très-bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le Tribunal civil de Saumur a rendu samedi dernier une importante décision, qu'il est utile de faire connaître au public.

M. Servat, fermier des droits de place de notre ville, avait assigné MM. Besnard et Derouin, entrepreneurs de travaux publics, en paiement d'une somme de dix-huit mille cinq cents francs, et Seigneur en paiement d'une somme de douze cents francs, pour dépôts de matériaux effectués, en 1884 et 1885, sur la cale du quai de la Gare.

Sur les conclusions de M^{re} Richard, avocat de MM. Besnard et Derouin, et Boisson, avocat de M. Seigneur, le Tribunal a débouté M. Servat de sa demande.

Le jugement est basé sur ce double motif: 1^o qu'aux termes du règlement, le

fermier est obligé de percevoir les taxes jour par jour et ne doit pas les laisser s'accumuler; 2^o qu'aux termes des articles 84 et 98 de la nouvelle loi municipale du 16 avril 1884, les cales des quais de la Loire ne peuvent être assujetties à la taxe, le cahier des charges et le règlement des droits de place de la ville n'ayant pas été approuvés par l'autorité supérieure.

Il résulte donc de ce jugement que les cales des quais de Saumur sont et demeureront affranchies de toute taxe, tant qu'un décret du Président de la République n'aura pas autorisé la ville et son fermier à en percevoir.

LES CONGES DES JOURS GRAS.

Le ministre de l'instruction publique est revenu sur la décision qu'il avait prise relativement aux congés de mardi dans les lycées et collèges. Il a assimilé les lycées de province aux lycées de Paris. En conséquence, les congés sont fixés comme il suit.

La sortie aura lieu le samedi après la classe du soir, et la rentrée le mercredi matin, à 40 heures.

DEPART DE TROUPES

Lundi matin, le 2^e bataillon du 43^e de ligne a quitté Angers, se rendant à Pontevault pour y tenir garnison en remplacement du bataillon du 66^e de ligne.

ÉCOLE DE SAINT-MAIXENT

Les élèves officiers de la promotion 1886 sont partis en permission dimanche matin, en attendant la promulgation du décret qui les nomme au grade de sous-lieutenant.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a donné à ses gares les instructions suivantes concernant le transport des chiens et des petits animaux voyageant avec leurs propriétaires :

» Chiens non enfermés dans des cages ou paniers, que ces chiens soient transportés dans les niches des fourgons ou, par autorisation spéciale, dans les compartiments des voyageurs, taxe à la tête conformément à l'article 21 des conditions d'application des tarifs généraux de grande vitesse.

» Chiens en cages ou en panier enregistrés comme bagages et mis en fourgon, ou conservés par les voyageurs avec le consentement de leurs compagnons de route, taxe sur le double du poids conformément aux articles 21 et 37 des conditions des tarifs généraux de grande vitesse.

» Petits animaux autres que les chiens en cages ou en paniers, enregistrés comme bagages et comme tels mis en fourgon, taxa des excédents de bagages, s'il y a lieu, appliquée sur le poids réel des colis considérés comme bagages ordinaires après déduction de la franchise allouée aux voyageurs.

» Petits animaux autres que les chiens en cages ou en paniers conservés par les voyageurs comme bagages à la maison exempts de toute taxe.

blantes, sur les mains de ma mère.

— Répète avec moi, mon Stani, répète: mon Dieu, vous brisez mon cœur, et je vous bénis.

— Non, non, fit-il d'une voix révoltée en se levant tout à coup, non, je ne puis dire cela. Bénir Dieu quand il larrache à mon amour!...

— Eh bien, alors, reprit-elle, dis seulement: j'accepte le sacrifice et je me soumetts.

Ses yeux comme ses lèvres demandaient l'acte de résignation. Elle attendait, bien émue, mais sûre que la générosité de son ami serait à la hauteur de la sienne.

Et lui, vaincu par le doux regard qui l'implorait, de ses bras entoura la mourante, la baisa longuement, et dit d'une voix brisée :

— Oui, ma bien-aimée; oui, comme toi j'accepte le sacrifice; et comme toi, je me soumetts.

De l'angle de l'appartement, où je m'étais retirée, dévorant mes larmes, je regardais cet adieu suprême.

Ma mère entendit les sanglots que je ne pouvais plus contenir. Elle m'appela faiblement. D'un bond je fus près d'elle. L'un après l'autre, elle considéra les traits de mon visage; puis souriant doucement :

— Vois, Stani, comme notre fille me ressemble. Elle a mes yeux, elle a mon front. Elle aura aussi mon cœur pour l'aimer, pour te consoler.

Alors s'adressant à moi d'un ton grave, ses

mains à demi jointes :

— Nadéje, je te lègue ton père. Tant que durera son exil, ne l'abandonne pas. Plus tard, mon enfant, plus tard, quand à jamais nous serons réunis, nos âmes au ciel, et notre poussière dans la même tombe, alors, tu retourneras en France, dans ma chère Bretagne, et la vie te sera belle encore, car tu as de sincères amis. Géraldine ne te quittera jamais, elle me l'a juré sur l'Évangile. Ne pleure pas. Les mourants ont une sorte de seconde vue, et je vois que l'existence te réserve des sourires... Mais pendant quelques mois... pendant quelques années peut-être, promets-moi d'être le bon ange de ton pauvre père? Si tu me fais cette promesse, je partirai rassurée, consolée.

Je ne pouvais parler, mais les baisers, dont je couvrais le visage de mon père, répondaient pour moi.

— Merci, Nadéje, merci, mon enfant. J'ai confiance en toi. Tu as été toujours une fille aimante.

Et retrouvant soudain le sentiment poétique qui donnait un si grand charme à son esprit, alors qu'elle était pleine de vie, de jeunesse, de beauté, elle se mit à murmurer :

— Ne te désespère pas, Stani; quand la rose se penche et s'effeuille, un bouton s'ouvre à ses côtés; quand le vieil arbre tombe sous l'effort du vent, aussitôt une jeune tige s'élance de terre. Et les rosiers sont toujours fleuris, et les forêts tou-

jours touffues. La vie d'un père est belle encore quand Dieu lui laisse une fille chérie.

Elle s'arrêta, ses yeux se fermèrent. Puis, au bout d'un moment, les paupières toujours abaissées, elle reprit lentement, comme parlant dans un rêve :

— Mes bien-aimés, mes bien-aimés... je vous aime tant... songez quelquefois à la pauvre rose effeuillée...

La lumière baissait. Les jours sans fin ne nous fatiguaient point encore de leur éternelle clarté; et l'isba était noyée dans cette demi-teinte des lueurs mourantes qui s'étend comme un voile et ressemble à un adieu.

Serge et Mademoiselle, revenus en hâte, priaient près de nous. Nous murmurions les dernières prières. Nous disions à l'âme chrétienne de sortir de ce monde, et nous demandions à Dieu, aux anges, aux saints, de venir la recevoir. Ma mère nous entendait-elle? Je ne sais. Son regard restait fixe et vitré, tourné vers le Christ d'argent, placé devant elle; puis, au bout d'un instant, elle refermait les yeux et rentrait dans son anéantissement. Sa poitrine se soulevait avec effort pour s'arrêter par moments. Ces interruptions du souffle nous faisaient frémir, puis, la vie reprenait, et nous continuions la déchirante prière :

« PARTEZ, ÂME CHRÉTIENNE... SORTEZ DE CE MONDE. »

Bien des heures se passèrent ainsi. Ma mère pouvait nous quitter. Quoique sans voix, sans regard, elle voulait toujours rester au milieu de nous.

La lutte était rude entre la mort et ce corps affaibli, si épuisé. Enfin, la lutte s'apaisa; les traits cessèrent d'être bourreux et de torturer; les traits agonisants prirent une douceur et une sérénité admirables; elle souleva ses paupières, comme elle s'éveillait d'un long rêve; ses yeux tombèrent sur les violettes qui paraient l'autel; et, d'une voix si faible, si faible :

— Oh! le suave parfum, murmura-t-elle, je sent les fleurs de Kerlis. Oui, voilà mon jardin de Bretagne... Père, tu m'attends... je vais, je vais à toi...

Ses mains se portèrent en avant; elle les agita faiblement; puis elle s'endormit dans un sourire et ne se réveilla plus.

(A suivre.)

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 4 mars

Avec le concours de M^{lle} MARTINON, forte chanteuse

AIDA, grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, musique de VERDI.

M^{lle} MARTINON jouera le rôle d'Aida.

DEUX COMÈTES.

D'après les calculs des astronomes, les deux comètes découvertes dans les premiers jours de décembre dernier seront bientôt visibles. Le premier de ces astres, la comète Fabra, atteindra son maximum d'éclat dans les premiers jours de mai, dans le voisinage du pôle céleste. Elle sera visible pendant toute la durée des nuits.

La deuxième comète (comète Bernard) aura son plus grand éclat dans la seconde quinzaine de mai. A cette époque, elle se trouvera dans le voisinage du soleil, et sa lumière sera plus faible que celle de la comète Fabra. Les deux comètes ne seront visibles à l'œil que dans le courant d'avril.

LA SAINT-AUBIN.

Les vieux dictons n'ont pas toujours tort. Toujours Saint-Aubin Nous garde quelque chose en son pépin.

Tel est celui dont on a dû reconnaître la justesse lundi matin. En effet, le bon saint dont la fête tombe le 1^{er} mars nous avait réservé de la pluie à foison, comme pour nous rappeler que l'hiver n'a pas encore cédé la place au printemps.

Voulez-vous savoir à quel jour de la semaine correspond le 4^{er} mars d'une année quelconque du siècle?

Prenez les deux derniers chiffres du millésime, ajoutez-y le quart, sans fraction, de ces deux derniers chiffres, et divisez la somme par sept.

Si le reste de la division est un zéro, le 4^{er} mars est un samedi; s'il donne 1, c'est un dimanche; 2, c'est un lundi, etc.

En effet, pour cette année 1886, prenons les deux derniers chiffres 86; ajoutons le quart net, soit 21 cela donne 107. Divisons par 7, nous trouvons 15 (7 fois 15 font 105). Il reste 2. Donc le premier mars est un lundi.

M. CHEVREUL. — Les nouvelles de la santé de M. Chevreul sont meilleures. Un grand nombre de savants des diverses Facultés et de l'Institut sont venus s'inscrire au Muséum, où demeure l'illustre vieillard.

LOCHES.

Par suite d'une épidémie qui vient de se déclarer à l'Ecole normale de Loches, M. le recteur de l'Académie a ordonné le licenciement de l'Ecole.

LE MANS.

Hier matin, un accident grave est arrivé à l'imprimerie Leguicheux. Le jeune Carré-Semel, apprenti, a eu la main broyée par une machine.

LA PANIQUE D'AURAY.

La panique survenue lundi, sur le champ de foire d'Auray, n'a pas la gravité que laissaient craindre les renseignements donnés par plusieurs journaux.

Quatorze ou quinze cents paires de bœufs se trouvaient sur la place du Château, à une heure et demie de l'après-midi. Tout-à-coup, par une cause encore inconnue, les bœufs placés au couchant ont commencé par se mouvoir en se dirigeant vers le levant, et, en moins d'une minute, les trois quarts de ces animaux, devenus furieux, sont sortis du champ de foire en courant pendant plus de 4,500 mètres sur la route de Néré, renversant tout sur leur passage : hommes, femmes et enfants. Des bornes en fer d'assez forte dimension, placées à une extrémité du champ de foire, ont été également renversées ou brisées, et les barres de fer projetées au loin. Alors, la moitié des propriétaires de bœufs a immédiatement abandonné le champ de foire, les uns par frayeur, les autres à cause des blessures qu'ils avaient reçues. C'était un spectacle navrant; mais, heureusement, la panique était plus forte que le mal, et personne n'a été tué.

L'Union conservatrice ajoute que 40 personnes ont des membres brisés; plus de 300 ont été renversées, parmi lesquelles 400 au moins sont fortement contusionnées; en outre, il y a eu quatre bœufs écornés.

CATASTROPHE DE BEAUVOIR-SUR-NIORT

La Petite France signale une catastrophe semblable à Beauvoir-sur-Niort.

Près de 2,000 bœufs étaient installés sur le champ de foire. Tout à coup, plusieurs de ces animaux ont été pris de peur et se sont précipités dans toutes les directions, entraînant avec eux les autres bœufs affolés.

Tout ce qui était sur leur passage a été renversé, et ils ont brisé nombre de devantures.

La gendarmerie, qui a fait, en cette occasion, preuve d'un courage à toute épreuve, a réussi à s'emparer, au milieu de la bagarre, d'un individu fortement soupçonné d'avoir provoqué la panique d'Aulnay, le 22 février dernier.

Cet individu a déclaré se nommer Gérard (Ursin), né à Cresserons (Calvados), exercer la profession de marchand mercier et être domicilié à Saint-Florent, près Niort, chez un sieur Hippeau, logeur.

Il était venu à la foire, a-t-il dit, seul et à pied, pour acheter un cheval.

Il résulte, au contraire, des témoignages de plusieurs personnes qu'il serait venu en voiture et en compagnie d'une femme et d'un nommé Rey (François), marchand mercier, qui loge également chez le sieur Hippeau.

Mis en présence de Rey, Gérard a reconnu que sa première déclaration était fautive.

Il a été trouvé porteur d'un porte-monnaie contenant 75 fr. 40, qui proviendrait, d'après lui, de vente d'une voiture à M. Joie, rue Trianon, à Niort.

Il avait en même temps sur lui 49 amorces de fusil à piston et de petites amorces semblables à celles dont se servent les enfants pour jouer.

Ce qui ferait croire que la justice est en face d'un malfaiteur dangereux, c'est que les sieurs Chapeaucourt (Louis) et Guillebert (François), de la Ferrière, ont déclaré avoir vu Gérard à Aulnay, le 22 février, au moment de la panique, circonstance énergiquement niée par Gérard.

D'autre part, le sieur Bertrand (Alphonse), marchand de bœufs, à Saujon (Charente-Inférieure), aurait vu Gérard et Rey rôder ensemble sur le champ de foire de Beauvoir une partie de la journée.

Il n'y a pas eu mort d'hommes; mais on estime que 50 à 60 personnes au moins ont été plus ou moins grièvement blessées.

Gérard a été conduit dimanche à Niort pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Chocolats Georges Donesnel	
MAISON DE VENTE	
28 et 30, rue St-Jean, Saumur.	
Chocolat français, le 1/2	
kilog.	1.50
n° 1, santal fin vanille	1.50
n° 2, surfin vanille...	1.80
n° 3, au masagnan	2. »
vanille.....	2.50
n° 4, au casaque va.	2.50
nille.....	2.50
Remise de 5 0/0 en prenant	
par 5 kilog.	
Tous ces chocolats sont garantis pur cacao et sucre.	

Faits divers.

LA COMÉDIE-FRANÇAISE.

La Comédie-Française est dans le plus grand désarroi par suite d'un grave conflit qui s'est élevé entre M. Claretie et le ministre, à propos de M^{lle} Dudley, que son directeur veut renvoyer et que M. Goblet veut faire maintenir. MM. Got, Delaunay, Coquelin, Febvre, Worms, Mounet-Sully, Larochette ont donné leur démission. M. Maubant seul a soutenu M^{lle} Dudley. Quel sera le résultat de cette crise et son influence sur les destinées de la Comédie-Française? L'affaire est trop grave et de trop haute conséquence pour que nous nous prononcions sans plus de cérémonie.

On accuse la nouvelle direction de la Comédie-Française de vouloir supprimer la tragédie... dans la personne de M^{lle} Dudley, et de chercher à faire de la Maison de Molière un théâtre « essentiellement parisien ». Le Voltaire a eu à ce propos un interview avec un des sociétaires — lequel, il ne le dit pas; — voici un fragment de cet entretien :

« — Mais le ministre, ou M. Kaempfen, comme vous voudrez, avait-il quelque ap-

parance de raison en soutenant qu'il voulait le maintien de M^{lle} Dudley uniquement afin qu'on pût encore jouer la tragédie au Théâtre-Français?.. »

« — Nullement!... Et la preuve qu'il y avait une « question Dudley » toute personnelle, et non une « question de la tragédie », — c'est qu'on vient d'engager M^{lle} Weber ce matin même!... Je m'explique : le comité réclamait cet engagement; on le lui refusait, en prétextant que M^{lle} Dudley tenait l'emploi des princesses et le tenait bien... Or, à peine est-elle rentrée dans la place, voici qu'on s'occupe de mettre M^{lle} Weber à ses côtés!... On ne pouvait mieux prouver que l'engagement de M^{lle} Dudley était indépendant de toute préoccupation d'art pur!... »

LES WAGONS AMÉRICAINS.

On lit dans la Justice :

« Quelques personnes, mal renseignées, croient que ces wagons sont incommodés parce que tous les compartiments communiquent entre eux et que l'on n'y est pas seul, que l'on peut être dérangé à tout instant et que nos habitudes ne s'accommoderaient pas des allées et venues continuelles qui auraient lieu certainement d'un compartiment à l'autre.

« Cette objection est vraie, s'il s'agit d'un wagon ayant un couloir central, sur lequel s'ouvriraient tous les compartiments. Cette disposition existe, en effet, en Suisse et en Belgique notamment, en Espagne aussi; mais elle n'est employée que pour les petits trajets, et elle serait éminemment avantageuse, du reste, sur les lignes de la Ceinture et de la banlieue de Paris. On serait moins dérangé dans des wagons de ce genre que dans ceux d'à présent où, à chaque station, les entrées et sorties des voyageurs sont une gêne souvent très-ennuyeuse, sans parler de l'inconvénient pour les agents de la Compagnie d'avoir à fermer 60 ou 80 portières toutes les 5 ou 10 minutes. Avec le wagon américain, plus de portières à fermer; à chaque station, les voyageurs qui doivent y descendre s'avancent sur les plates-formes, qui sont à chaque extrémité, descendent à l'arrêt et sont remplacés par les voyageurs montants qui ont tout le loisir de se caser ensuite, le train étant déjà en marche et sans bousculer personne, contrairement à ce qui a lieu dans le système actuel.

« Mais les wagons ainsi disposés, à couloir central, ne sont pas ceux à employer pour les longs parcours. Ceux-ci comportent également un couloir, mais latéral; d'un côté sont disposés à la suite les uns des autres des compartiments complètement fermés avec portes ouvrant sur ledit couloir et contenant chacun quatre ou six places suivant la classe. D'autre part, le couloir est assez large pour permettre le passage des voyageurs et l'installation de sièges tout le long du bord, à l'usage principalement des fumeurs. Cette disposition est celle adoptée dans les voitures sleeping-car de la Compagnie internationale des wagons-lits. Elle a l'avantage de ne faire perdre que deux places par compartiment, et de permettre la transformation des sièges en lits pour la nuit, et cela aussi bien en troisième qu'en première. C'est, je crois, la disposition la plus avantageuse à tous les points de vue; on comprend facilement qu'elle présente toutes les commodités de l'isolement si cher, paraît-il, aux voyageurs français, et en même temps toutes les garanties de sécurité désirables.

Quant à la composition d'un train à grand parcours avec ce genre de wagons, elle est on ne peut plus simple : on installe le wagon-restaurant à peu près au milieu du train; les voitures de 1^{re} et de 2^e classe étant placées d'un côté et celles de 3^e de l'autre. Grâce à la longueur du wagon (20 mètres environ), il est facile de diviser le restaurant en deux parties, l'une à l'usage des voyageurs de 1^{re} et de 2^e classe, l'autre de ceux de 3^e, la cuisine étant placée au milieu. De cette manière, chacun peut aller et venir, sans gêner aucune pour personne, manger ou boire à son heure, etc., etc. »

SAINT-PATRICE, Indre-et-Loire, le 2 juillet 1885. Vos Pilules suisses ont fait beaucoup de bien à ma femme, qui depuis longtemps ne pouvait plus prendre aucun aliment sans le vomir, elle souffrait en même temps de violentes migraines; depuis qu'elle a pris de vos Pilules suisses à Fr. 1.50, ses migraines ont presque entièrement dis-

CONSEILS ET RECETTES.

NETTOYAGE DES CHEVEUX.

Une cuillerée de café de borax pulvérisé dans un verre d'eau chaude, ou mieux le nettoyage à fond de la tête avec un jaune d'œuf frais, suivi d'un lavage au borax, sont de beaucoup préférables au carbonate de potasse en solution, et rendent aux cheveux toute leur souplesse.

Les dames de l'Orient emploient ce seul procédé dans les bains turcs, et l'on sait que leur chevelure est réputée généralement comme très-belle.

UN REMÈDE CONTRE LE MAL DE TÊTE.

Dans les pays chauds où sévit la fièvre jaune, on rencontre généralement de vieilles négresses qui prétendent avoir contre la terrible maladie des remèdes souverains, mais qu'elles tiennent secrets autant qu'elles le peuvent.

Il est notamment un symptôme qu'elles parviennent à calmer, d'une façon évidente: ce sont les épouvantables maux de tête dont souffrent les malades. Le procédé qu'elles emploient pour arriver à ce résultat est des plus simples: elles coupent en deux un citron, et appliquent les parties planes des deux moitiés sur les tempes du patient, et les compriment fortement au moyen d'une bande entourant la tête plusieurs fois; le mal de tête disparaît instantanément.

Ce moyen est, paraît-il, des plus efficaces et réussit non-seulement contre la céphalalgie provenant de la fièvre jaune, mais encore contre celle résultant de la fièvre paludéenne, dans les maux de tête ordinaires et même dans la simple migraine. Il est du reste facile à essayer.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 27 février :

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Trente ans de Paris, par Alphonse Daudet. — Nos gravures: Le bal de l'Opéra; Les troubles de Londres; Le fils du Gaulois, tableau de M. Ed. Fournier; Le commandant Mattei. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Echechs. — Récréations de la famille.

GRAVURES. — Le bal de l'Opéra. — Les émeutes de Londres. — Trente ans de Paris. — Le fils du Gaulois, tableau de M. Ed. Fournier. — Le voyage du commandant Mattei au Niger et au Benué. — Le Clairon. — Echechs. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

LIVERANI

Le Roi des Chapeliers

Rue Saint-Jean, 15, Saumur.

On dira pourquoi la plus grande concurrence du jour est le Chapeau LIVERANI.

BAPTISTE GOBLET, négociant, rue Nationale. Demandez le chocolat des RR. PP. de la Grande-Trappe, garanti de la plus exquisite pureté.

TOUX • RHUMES

Bronchites chroniques, Catarrhes invétérés sont promptement et radicalement guéris par les merveilleuses

CELLULES de PIN d'AUTRICHE de MACK

PRIX DU FLACON: 2 fr. 50.

Aux personnes et surtout aux enfants qui ne peuvent pas plus avaler les Cellules que les autres Pilules nous recommandons le Sirop (3 l.) et la Pâte (4 l. 50) au Pin d'Autriche de Mack. Envoi franco contre mandat ou timb.-poste par le Dépôt, général, H. TALLON, 49, Avenue d'Antin, Paris. Exiger sur les boîtes et les signatures: JOSEPH MACK. Racons les Signatures: MARIUS TALLON. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange (hôtel Blancier).

VENTE MOBILIERE

Le DIMANCHE 14 mars 1886, s'il y a lieu, à une heure du soir, à Saint-Lambert, rue de la Levée-Neuve, au magasin du sieur Girard Emery,

On vendra :

A la requête de M. Bonneau, syndic de la faillite du sieur Girard, et par le ministère de M^e Auboyer, vins rouges et blancs, cidres, a'cools, eaux-de-vie, rhums et liqueurs diverses, articles et matériel de cave, fûts vides, outils, objets mobiliers et ustensiles de ménage.

La vente aura lieu au comptant et il sera perçu 10 0/0 en sus des prix.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE MOBILIERE

Le Jeudi 4 mars 1886, à deux heures du soir,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu :

Bois de lits, tables, tables de nuit, guéridon en noyer, bureau-pupitre en marqueterie, fauteuil voltair, chaises garnies et autres, couettes, matelas, traversins, oreillers, édredon, couvertures, rideaux d'alcôve et de croisées, draps, serviettes, essuie-mains, chemises, pendules, glaces, vases, calorifère, cuisinière en fonte, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A CÉDER

Etude de Notaire

De 3^e CLASSE

Dans l'arrondissement de Loches (Indre-et-Loire).

S'adresser à M^e FAUCHEUX, notaire à Tours, et à M^e CHAUMIER, notaire à Chinon. (176)

A VENDRE PLUSIEURS

Maisons bourgeoises AVEC JARDIN

Rue d'Alsace, Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue du Puits-Tribouillet, n° 5. (142)

A CÉDER DE SUITE

MAGASIN

Situé rue Nationale, 33 et 35,

Composé de chaussures, rouennerie, mercerie et confection.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (144)

A CÉDER

Pour cause de santé,

FONDS DE BOULANGERIE

Dans les environs de Saumur,

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

LIVRE-BARÈMES G^l. 1^e Toutes

multiplications faites; 2^e Caisse d'épargne de 1 à 2,000 fr.; 3^e Revenu 0/0 des Rentes, Obligations Ville de Paris, Chemins de fer, etc.; Renseignements divers. Prix: 2 f. 50. — S'adresser, à Saumur, à MM. ROBINE (rue Cendrière), BROUM (Café de Paris), CROCQUIN (rue de Poitiers) et Libraires. — M. PIAUT (maître) l'expédie franco 2 fr. 75. (115)

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

A VENDRE

Une JUMENT, gris pommelé, âgée de 5 ans, taille 1^m58, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG

Bal. 1 m. 64.

Se monte et s'attelle.

S'adresser rue d'Orléans, 53.

A CÉDER DE SUITE

Un Magasin d'Epicerie

MERCIERIE ET ROUENNERIE

Très-bien achalandé, dans un quartier populaire.

S'adresser au bureau du journal.

Vous-avez orné votre salon de deux jolis tableaux?

Envoyez franco par la poste SIX francs à M. PASQUIER, cimentier-rocailleur à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocaillies et terminé par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

ROBES & MANTEAUX

Coupe et Élegance.

M^{me} J. BOLOGNESI a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a transféré son atelier de couture rue Dacier, n° 21, et que l'on trouvera chez elle le choix le plus varié des Nouveautés de la saison.

On demande des OUVRIÈRES et une APPRENTIE. (130)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

Offres et Demandes

ON DEMANDE un apprenti menuisier.

S'adresser au bureau du journal.

M. V. COUÉ demande un jeune homme se destinant à la photographie.

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne maison d'épicerie.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de Nouveautés demandée un HOMME SÉRIÉUX, muni de très-bonnes références, comme garçon de magasin.

S'adresser à MM. MEXME frères, rue d'Orléans. (114)

A VENDRE OU A LOUER

Vaste Maison

Pour Noël 1886,

RUE SAINT-JEAN.

Occupée par M. Grellet, tapissier.

S'adresser à M^e BRAC, notaire à Saumur. (472)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

UNE CAVÉ

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser à M^{ll} Roux, 2, place Saint-Pierre. (155)

Établissement d'Horticulture JOUY DIT LAROSE

B. Baudrier Fils

Successeur

Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.

Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

SPECIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT ET MOSAIQUES

Venitiennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES

A SAUMUR

2, place du Mouton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes. Sous la direction de M^{lle} Julie Goussier. On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS : Edition mensuelle, sans annonces gravées... 6 fr. La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries... 12 fr. Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive républicaine. 29^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article résumant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes, des conseils et d'économie domestique ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs bourse, etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 6, rue Cardinale, 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST. 5^e ANNÉE. PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés

Fonds de commerce et Industries. Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinière et de la Roë, Angers.

DENTS

SANS PALAIS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 MARS 1886

Valeurs au comptant	Clôture préc ^e	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^e	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^e	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^e	Dernier cours.
3 %	82 25	82 45	Est	802 50	805	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	520	519 75
3 % amortissable	84 50	84 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1261 25	1260	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523	523	Est	384 75	385 18
2 % (nouveau)	107 90	108	Midi	1162 50	1165	— 1865, 4 %	526	526 25	Midi	387 50	387 50
1/2 %	109 60	109 85	Nord	1551 25	1550	— 1869, 3 %	408	408 50	Nord	395	395
Obligations du Trésor	512	512	Orléans	1368 75	1376	— 1871, 3 %	399	399	Orléans	387	387 50
Banque de France	4310	4310	Ouest	880	875	— 1875, 4 %	522	522 50	Ouest	386 25	387
Société Générale	457 50	457 50	Compagnie parisienne du Gaz	1350	1545	— 1876, 4 %	521 50	521 50	Paris-Lyon-Méditerranée	383	385
Comptoir d'escompte	995	995	Canal de Suez	2147 50	2160	Bons de liquid. Ville de Paris	533	531	Paris-Bourbonnais	366 50	366 50
Crédit Lyonnais	1330	1342 50	C. gen. Transatlantique	477 50	480	Obligations communales 1879	466	466	Canal de Suez	595	595
Crédit Foncier, act. 500 fr.	225	227 50	Russe 5 0/0 1870	99	99 25	Obligat. foncières 1879 3 %	462	460 75			
Crédit mobilier	225	227 50				Obligat. foncières 1883 3 %	373 50	374			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans	SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY	MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR	SAUMUR - BOURGUEIL	BOURGUEIL - SAUMUR
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. 6 — 55 — matin (s'arrête à la Poissonnière) 9 — 13 — matin, omnibus-mixte. 1 — 25 — soir. 3 — 32 — — express. 7 — 15 — — omnibus. 10 — 36 — — (s'arrête à Angers).	Mixte Omn. Omn. Mixte Mixte matin matin soir. soir. soir. Saumur. . . 6 05 7 24 8 40 1 15 3 50 7 45 Chacé. . . 6 15 7 32 8 56 1 24 4 02 7 55 Brézé. . . 6 23 7 39 9 10 1 32 4 13 8 03 Montreuil. 6 39 7 52 9 27 1 46 4 30 8 19	Mixte Omn. Mixte Mixte matin matin soir. soir. soir. Montreuil. 6 49 8 45 1 52 5 04 8 30 11 10 Chacé. . . 7 04 10 10 2 08 5 20 8 46 Brézé. . . 7 12 10 28 2 16 5 28 8 54 Saumur. . . 7 23 10 39 2 28 5 40 9 06 11 39	Mixte Mixte Mixte Mixte matin matin soir. soir. Saumur. . . 3 26 8 21 12 48 4 44 PortBoulet 5 33 9 06 1 25 6 56 Bourgueil. 5 43 9 15 1 34 7 05	Mixte Mixte Mixte Mixte matin soir. soir. soir. Bourgueil. 8 17 12 09 6 10 9 40 PortBoulet 8 26 13 18 6 20 9 51 Saumur. . . 9 13 1 25 7 15 10 25